

COMMUNE DE VIAM
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUIN 2021 A 19H00

Présents : SENEJOUX Philippe, PIGEROL Valérie, BEZEAUD Annie, BOURDARIAS Jean-Marc, MENAGER David, JARGOT Christophe

Excusée : Claudine FOURGNAUD qui donne procuration à Annie BEZEAUS

Secrétaire de séance : PIGEROL Valérie

1 – Point sur les travaux de l’auberge

Les travaux engagés par la commune sont terminés. Il reste la construction d’un branchement souterrain pour alimenter le restaurant en triphasé.

2 – Opération de sécurité routière – Création d’un îlot directionnel.

Le conseil municipal a mené une réflexion sur les aménagements de sécurité à réaliser sur sa voirie communale. Le carrefour de la VU3 (Rue de la Croix des Rameaux) avec la RD 160 a été retenu comme aménagement à réaliser en priorité. En effet, cet axe large, sans contrainte depuis l’entrée du Bourg avec une bonne visibilité favorise des vitesses excessives pratiquées par les véhicules qui accèdent au lac. Dans un souci de sécurité pour les usagers, le conseil municipal a décidé de procéder à la création d’un îlot directionnel contraignant les véhicules à ralentir. Cet îlot sera matérialisé au sol par des bordures béton ce qui aura pour effet complémentaire la mise en sécurité des usagers piétons.

3 – Approbation du contrat de solidarité communal 2021-2023

Dés l’automne 2020, le département a engagé la concertation avec les élus pour préparer la nouvelle contractualisation 2021-2023.

Un double enjeu pour ma relance économique et la transition énergétique. Avec le ralentissement économique lié à la crise sanitaire, cette dernière s’inscrit pleinement dans l’objectif départemental de relance et de soutien à l’investissement local. Par ailleurs le département a souhaité profiter de ce programme pluriannuel pour accélérer la transition énergétique.

48 millions d’euros pour les aides aux collectivités locales. Le département a fait le choix de faire de son dispositif d’aides aux collectivités une de ses priorités, en le confortant financièrement via un montant d’aides de 48 millions d’euros sur 2021-2023, soit 9 millions d’euros de plus que l’enveloppe précédente, traduisant ainsi son double engagement en faveur de la relance économique et de la transition énergétique. Le conseil municipal approuve le contrat départemental 2021-2023

4- Montant des redevances sur l’assainissement non collectif. Suite à la présentation du service commun concernant l’assainissement non collectif à l’échelle de la communauté de communes V2M, le maire propose au conseil municipal d’augmenter les redevances d’assainissement afin de pallier aux diminutions des aides des agences de l’eau. Le conseil municipal, considérant que l’assainissement non collectif relève de la compétence de la communauté de communes décide de ne pas fixer le montant des redevances.

5 – Reprise des concessions abandonnées dans le cimetière communal. Un recensement des tombes abandonnées sera réalisé afin de lancer une procédure de reprise des concessions.

6 – Classement des gites communaux : Le conseil souhaite demander le classement des gites à l'ARDT de la Corrèze (Agence de Développement et de Réservations Touristiques). Coût pour la commune : 125 € pour le 1^{er} gîte et 95 € par gîte supplémentaire, soit au total 315 € et ce **pour 5 ans**. Actuellement les gites sont classés par Gites de France et la cotisation **annuelle** pour 2021 est de 678.50 €.

7 – Wifi public : Le conseil municipal débat sur la mise en place du wifi public à la mairie.